



Nous, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret 2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 04 juillet 2022 portant organisation de l'examen professionnel de promotion interne d'agent de maîtrise territorial - session 2023,

ARRETONS

Article 1^{er} : Les listes des candidats admis à concourir et admis à concourir sous réserve à l'examen professionnel d'agent de maîtrise territoriale, session 2023, sont arrêtées ainsi qu'il suit :

- La liste des **candidats admis à concourir, en Annexe 1,**
- La liste des **candidat admis à concourir sous réserve, en Annexe 2.**

Les candidats admis à concourir sous réserve ont jusqu'au jour de la première épreuve, à savoir le jeudi 26 janvier 2023, preuve de dépôt ou cachet de la poste faisant foi, pour fournir la/les pièce(s) manquante(s) à leur dossier d'inscription.

La participation à l'épreuve écrite sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure produire la/les pièce(s) obligatoire(s) manquante(s) à leur dossier de candidature en temps utile.

Article 2 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Isneauville, le 18 janvier 2023



Le Président
Jean-Claude WEISS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230124-2023-AR-9-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

ANNEXE 1 DE L'ARRETE N°2023-AR-9

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL – SESSION 2023

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Monsieur ADE Jérémy	Madame DEVELDERE Ingrid
Monsieur ALBA-LOPEZ Yoann	Monsieur DIALLO Abdoul
Monsieur ALCMEON Romain	Monsieur DROUAIRE Christopher
Monsieur AMOURET Jean-Marie	Monsieur DUPUICH Sebastien
Monsieur ANDRIEU Anthony	Monsieur DUPUIS Jérôme
Monsieur AZZOLA Alain	Monsieur DUTHEIL Florian
Monsieur BACAR Dhoulkamal	Monsieur DUVAL Alexis
Madame BAGOT Amandine	Monsieur EL BAROUDI Brahim
Madame BAILLEUL Sandrine	Monsieur EUDES Frédéric
Madame BALCAEN Christelle	Monsieur FAKKAKE Abdou-Karim
Madame BASSE Rosette	Monsieur FARCURE Jacques
Monsieur BAYET Fabrice	Monsieur FAUCHER Cyrille
Madame BEAUCOUSIN Emmanuelle	Monsieur FAVERESSE Dylan
Monsieur BELLEC Kevin	Monsieur FERON Geoffrey
Monsieur BELLENCONTRE David	Madame FERRY Betty
Monsieur BEN CHAABAN Kacem	Monsieur FLAHAUT Quentin
Monsieur BERTHOU Thierry	Monsieur FLEURY Matthias
Monsieur BETTENCOURT Cédric	Madame FONDIMARE Aurélie
Madame BEUGNIET Carole	Monsieur FORTIER Jessy
Monsieur BIALAS François	Monsieur FURON Julien
Monsieur BIENFAIT Sébastien	Monsieur GALVANI David
Madame BISSON Claudine	Monsieur GAUDEFROY Guillaume
Monsieur BLIN Christophe	Monsieur GAVARD Sylvain
Madame BLOT Béatrice	Monsieur GIROU Alexandre
Madame BLOT Christelle	Monsieur GOSSET Gaël
Madame BOENNEC Lucille	Monsieur GRANDIN Antonie
Madame BOUVERET Claire	Monsieur GRÉBOVAL Guillaume
Monsieur BROUARD Damien	Madame GUENDOUCI Malika
Monsieur BROULT Thomas	Madame GUEUDIN Nadège
Monsieur BUREL Jonathan	Madame GUGUEN Gaëlle
Monsieur CAMARA Issa	Monsieur GUITTON Johann
Monsieur CANCELON Josue	Monsieur HAMEL Benjamin
Madame CAPELLE Angélique	Monsieur HAY Damien
Madame CAPRON Emilie	Monsieur HEBERT Jonathan
Madame CERLES Laura	Madame HELOUIN Sonia
Monsieur CHERON Flavien	Monsieur HERICHARD Xavier
Monsieur CHICOT Jean Luc	Madame HERMEL Celine
Monsieur COTÉ Guillaume	Madame HERMEL Emmanuelle
Madame COTELL Ketty	Monsieur HUET Clément
Monsieur COUTURIER Romain	Monsieur JACQUES Richard
Monsieur CROCHEMORE Christophe	Monsieur JEUFFROY Julien
Monsieur CUADRADO Diego	Monsieur KAFI Karim
Monsieur DANGANY Mickaël	Monsieur KAISSE Abdoul
Monsieur DAVID Emmanuel	Monsieur KLESYK Matthieu
Monsieur DAVID Jérémy	Monsieur KURTYKA Fabrice
Madame DECLOITRE Emilie	Madame LAACHER Karima
Monsieur DEHORS Julien	Monsieur LAGRÉE Cédric
Madame DELAFOSSE Elisabeth	Monsieur LANCELEVEE Jeremy
Monsieur DELAUNE Matthis	Monsieur LANGLET Jean-Luc
Monsieur DELFAU Jordan	Monsieur LANGLOIS Richard
Monsieur DEMAY Laurent	Monsieur LARCHEVEQUE Greg
Monsieur DEMEE Mickaël	Monsieur LARHER Yann
Monsieur DESGROISILLES Jonathan	Monsieur LARREUR Emmanuel
Monsieur DESMONTS Patrice	Monsieur LAUBERTON Vivien
Monsieur DESPRES Janick	Monsieur LAVIEILLE Aurélien
Monsieur DESROZIERES Pierre	Monsieur LAVIGNE David
Monsieur DETAILLE Erwan	Monsieur LE COURT DE BERU Quentin

ANNEXE 1 DE L'ARRETE N°2023-AR-9

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL – SESSION 2023

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Madame LE GOFFRE Tyfanny	Monsieur POULAIN Erwann
Monsieur LE JONCOURT Jimmy	Monsieur QUEDEVILLE Kevin
Monsieur LEBAS Aurelien	Monsieur QUESTEL Richard
Monsieur LECLERQ Cedric	Monsieur RABACHE Frédéric
Monsieur LEFEBVRE Bastien	Monsieur RAMIRO Fabien
Monsieur LEFEBVRE Jimmy	Monsieur REINE Willy
Madame LEFEBVRE Natacha	Monsieur RENARD Yannick
Monsieur LEFORESTIER Laurent	Monsieur RENOUX Cyrille
Monsieur LEFRANCOIS Jonathan	Monsieur RICHY Hugo
Monsieur LEMAINÉ Franck	Madame RICOEUR Laetitia
Monsieur LENAY Mathieu	Madame RIDEL Guislaine
Monsieur LEROY Alexis	Monsieur ROLLAND Médéric
Monsieur LEROY Jeffrey	Monsieur ROULAND Johan
Madame LHERNAULT Alysonn	Madame ROUSSEAU Anne
Monsieur LIMERMONT Morgan	Monsieur ROUSSEL David
Monsieur LOSADA Julien	Monsieur RUPPE Henry
Monsieur LUCAS Morgan	Monsieur SAHRAOUI Rachid
Monsieur LUCAS Sebastien	Monsieur SAINTEMARIE Cyril
Monsieur MACCARONE Guillaume	Monsieur SAMMAR Brahim
Monsieur MACHADO DA SILVA Carlos	Monsieur SAUTREUIL Pascal
Monsieur MAHRI Rheda	Monsieur SELLIER Thomas
Madame MALANDAIN Élodie	Monsieur SELLIER Xavier
Madame MARTIN Jéssica	Madame SEMICHON Constance
Madame MARY Celine	Monsieur SERY Morgan
Madame MASSELINE Melody	Monsieur SOREL Oilivier
Monsieur MATHIEU Cedric	Monsieur SUCHEYRE Jérôme
Monsieur MAUGER Anthony	Monsieur SUCRE Thomas
Monsieur MAUGER Baptiste	Madame THIAM Mariame
Monsieur MAUGER Guyllaume	Monsieur THIERRY Alain
Monsieur MAZET Jean-Michel	Monsieur TIXIER Romain
Monsieur MEDGHOUL Hocine	Monsieur TORILLEC David
Madame MERCIER Mélanie	Monsieur TORILLEC Gweltaz
Monsieur MILCENT John	Madame TOUROUL Isabelle
Monsieur MOLZA Cyril	Monsieur TREMAUVILLE Jean-Philippe
Monsieur MONNIER Clément	Monsieur VANDECANDELAERE Nicolas
Monsieur MULLOT Thomas	Monsieur VARELA Fernando
Monsieur N'DIAYE Maghan	Madame VARIN Marianne
Monsieur NIANG John	Monsieur VASSE Mickael
Monsieur NIEL Sébastien	Madame VAUVERT Mélanie
Madame NIGRON Marie	Monsieur WALORYSZEK Baptiste
Monsieur NUNES Valentin	Madame WECH Gwendoline
Monsieur OHLMANN Olivier	
Monsieur OLIVIER Christopher	
Monsieur OUBIHI Mehdi	
Madame PACHE <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small> EAU Hélène	
Monsieur PAPILLON Jean-Baptiste	
Monsieur PATEY Sébastien	
Monsieur PEBE Frédéric	
Madame PERBET Angélique	
Monsieur PERCEPUSSE Yohan	
Monsieur PETEL Damien	
Madame PETIT Pascale	
Madame PETIT Pascale	
Monsieur PEYRE Emmanuel	
Madame PINIER Karine	
Monsieur PINSDEZ Pierre-Antoine	
Monsieur POSTEL Philippe	

ANNEXE 2 DE L'ARRETE N°2023-AR-9

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL – SESSION 2023

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR **SOUS RESERVE**

Monsieur OHLMANN Olivier

Pièce manquante au dossier d'inscription du candidat : Arrêté portant intégration dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. L'intégration au cadre d'emplois doit être effective au plus tard le 26/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230124-2023-AR-9-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023